

**SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS**

**Examen de Certification Complémentaire,**

**Option enseignement en langue étrangère  
d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère**

**Session 2021**

**Rapport du jury**

**Commission du 1<sup>ER</sup> Degré**

**Benjamin BAUDIN, IA-IPR d'anglais**

**Anne MENANT, IA-IPR de mathématiques**

**Anne PERY, IA-IPR de mathématiques**

**Dominique TERRIEN, IA-DAASEN des Hauts-de-Seine**

**Emmanuelle ZYCH, IA-IPR d'anglais**

<b>I. Un examen complexe</b>	<b>page 3</b>
1. Ouverture de l'examen aux enseignants du premier degré	page 4
2. Modalités de l'épreuve orale	page 4
3. Critères d'évaluation	page 5
4. Profil des candidats reçus	page 6
5. Maîtrise de la langue	page 6
6. Connaissance des enjeux de l'enseignement en langue	page 7
7. Rappels et remarques	page 7
7.1. Pertinence des candidatures	page 7
7.2. Autres certifications	page 8
7.3. Fragilité de certaines candidatures	page 8
<b>II. La session 2021</b>	<b>page 9</b>
1. La session en chiffres	page 9
2. Résultats pour l'Île de France	page 10
3. Résultats par LVE	page 10
4. Résultats par Domaine :	page 11
5. Répartition des notes des candidats	page 11
<b>III. Textes réglementaires, sites institutionnels</b>	<b>page 12</b>

**Les présidentes et présidents du Jury remercient  
les membres du jury pour leur implication  
ainsi que Madame Florence Prabonneau, responsable de l'examen pour le SIEC,  
qui ont permis que l'examen ait lieu dans les meilleures conditions.**

## SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

### I. Un examen complexe

La note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 définit les modalités d'organisation et de passation des certifications complémentaires. Elle prévoit l'ouverture des certifications complémentaires aux enseignants du premier degré dans certains domaines disciplinaires, y compris la certification pour l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (EMILE dans le premier degré).

**Le jury félicite tous les candidats** qui ont fait l'effort de préparer et de passer cet examen. En s'engageant dans cette forme d'enseignement exigeante, les lauréats contribuent à l'extension de la pratique des langues vivantes et à la promotion de l'ouverture internationale des écoles des trois académies d'Ile-de-France.

**Le jury a auditionné 73 candidats, répartis sur 12 commissions d'interrogation**, du 8 au 12 février 2021 à la Maison des Examens, site d'Arcueil. Les candidats présents ont été interrogés par des commissions composées de trois membres, parmi lesquels des Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) linguistes ou non linguistes, IA-IPR, Conseillers Pédagogiques Départementaux, maîtres formateurs, chargés de mission, CP IENA... 45 candidats ont été déclarés reçus.

Les interrogations par visio-conférence depuis l'étranger sont possibles, à condition que le candidat se trouve dans un établissement scolaire au moment de la passation ; il est impossible d'être interrogé depuis son domicile.

**La certification est un examen complexe** qui demande une solide préparation dans quatre grands domaines : les langues vivantes étrangères, l'encadrement de l'enseignement en langues, didactique et pédagogie spécifiques à l'Enseignement d'une Matière par Intégration à une Langue étrangère (EMILE, aussi appelé CLIL, *Content and Language Integrated Learning*), et, enfin, projets et dispositifs favorisant l'ouverture internationale. L'épreuve met donc en jeu la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances dans ces quatre domaines et à les présenter au jury de façon argumentée, étayée et convaincante. Cette capacité des candidats à opérer une synthèse équilibrée entre leurs connaissances et savoir-faire d'une part, et les spécificités de l'apprentissage des langues vivantes étrangères d'autre part, est déterminante pour l'obtention de cette certification.

**La consultation de la note de service** n°2019-104 du 16 juillet 2019 constitue pour les candidats un préalable incontournable pour orienter leur réflexion et leur préparation. Ils tireront également profit d'une recherche sur **divers sites institutionnels** (Eduscol, Emilangues, France Éducation International (ex CIEP), le Réseau CANOPE en particulier, sans oublier les portails académiques dédiés aux relations internationales, aux langues vivantes et aux DNL).

Le **rapport Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde** de Chantal Manes-Bonnisseau et Alex Taylor, publié en septembre 2018, constitue une lecture indispensable à la préparation des candidats. Les candidats tireront également grand profit de la lecture de ses publications complémentaires : *Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école cycles 2 et 3* (Mai 2019) et, plus récemment, *Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères* (Mars 2020).

Enfin, la Note de service n° 2019-086 du 28-5-2019 publiée au BO n°22 du 29 mai 2019 donne des recommandations pour l'enseignement des langues en maternelle.

Au niveau académique, des formations spécifiquement orientées sur la Certification Complémentaire option LVE sont organisées par les services en charge de la formation professionnelle des personnels de l'Éducation nationale, les INSPE ou par les Délégations Académiques aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC).

**Divers programmes internationaux**, mis en œuvre sous l'égide de la communauté européenne ou dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération, permettent aux personnels d'effectuer des stages à l'étranger, avec des durées et des objectifs variables. Ils sont spécialement destinés aux enseignants français désireux de parfaire leurs compétences en langue étrangère, de donner une dimension internationale à leur pratique, ou de mieux connaître les systèmes éducatifs des pays membres (en particulier programmes Brigitte Sauzay, Jules Verne, Comenius, Grundtvig).

### **1. Ouverture de l'examen aux enseignants du premier degré :**

Les textes réglementaires accordent une importance non négligeable à l'éveil et l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire. L'ouverture de la certification complémentaire en langues aux enseignants du premier degré est en cohérence avec cette montée en puissance de l'enseignement en langue étrangère, comme en attestent les expérimentations lancées dans plusieurs écoles primaires (classes bilingues ou d'immersion, dispositifs d'assistant numérique).

Les candidats à la certification complémentaire en langue vivante choisissent **un domaine disciplinaire** parmi les cinq suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive. Ils s'inscrivent pour **l'une** des quatre langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien. Si la polyvalence des professeurs des écoles est un atout incontestable pour la préparation de l'examen, puis la mise en place de l'enseignement en langue dans la classe, il demeure néanmoins que les candidats seront évalués sur les compétences et contenus spécifiques au domaine disciplinaire choisi.

Les candidats adressent dans les délais réglementaires un mémoire dactylographié de 5 pages, éventuellement avec annexes, dont le contenu est défini par la Note de service n° 2019-086 du 28-5-2019. Il est rappelé que ce rapport n'est pas soumis à notation. Il est rédigé soit en totalité en français, soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la LV d'inscription ; les candidats peuvent également soumettre une version de ce mémoire dans chacune des deux langues.

### **2. Modalités de l'épreuve orale**

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du mémoire rédigé par chaque candidat. Les candidats sont évalués en fonction de critères déterminés par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019. Sont déclarés admis ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.

## SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

### Le déroulé de l'épreuve orale est le suivant :

(Accueil du candidat)

- **10 minutes maximum** de présentation par le candidat, en LV, de son parcours, sa formation, ses qualifications professionnelles, ses éventuels séjours à l'étranger, sa motivation, ses projets, etc. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la capacité du candidat à s'exprimer en continu dans la LV d'inscription et la qualité de sa réflexion sur l'enseignement du domaine disciplinaire choisi en LVE ;

- **20 minutes maximum** d'entretien comprenant deux temps distincts :

- **environ 10 minutes** d'interaction en LVE, avec l'IEN chargé des LVE, le conseiller pédagogique ou maître formateur (si la commission en compte un) et éventuellement l'inspecteur du domaine d'inscription de la discipline ;

- **environ 10 minutes** d'entretien en français avec les divers membres de la commission.

**L'entretien est toujours conduit dans le but d'aider le candidat** à préciser ou à faire progresser sa réflexion.

### 3. Critères d'évaluation

En référence à la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants :

- Les aptitudes et connaissances dans la langue vivante étrangère d'inscription
  - la maîtrise d'une langue étrangère **au moins au niveau B2** du CECRL, la capacité à s'exprimer en continu, à participer efficacement à un échange en langue étrangère, et à proposer un modèle phonologique acceptable.
- La connaissance des parcours et dispositifs EMILE et leur cadre réglementaire
  - les buts et modalités de l'enseignement en langue
- La réflexion pédagogique
  - la réflexion du candidat sur le type de projets qu'il pense pouvoir mener en LV dans le domaine disciplinaire d'inscription et sur le bénéfice, en termes de compétences en LV et dans le domaine, que les élèves peuvent tirer d'un enseignement médiatisé par la communication en LVE ;
  - les stratégies pédagogiques les plus à même de produire un effet positif à la fois sur les apprentissages de la discipline et de la LV ;
- L'inscription de la démarche du candidat dans un projet :
  - l'inscription de ces enseignements dans un projet global qui profite à toute l'école ;
  - la connaissance qu'a le candidat des sources et ressources documentaires utilisables pour l'enseignement en langue étrangère ;
  - la compréhension qu'a le candidat des spécificités de la bi-culturalité ;
  - l'inscription dans un parcours des élèves bénéficiant de l'enseignement EMILE ;

- les coopérations à mettre en place avec divers acteurs, tant au niveau de l'école qu'avec des partenaires étrangers ;

#### 4. Profil des candidats reçus

**Les candidats reçus sont naturellement ceux qui ont su allier plus particulièrement :**

- une maîtrise de la LV qui leur permet de s'exprimer et de dialoguer clairement, précisément et aisément avec leurs interlocuteurs ;
- une réflexion didactique et pédagogique pertinente sur l'enseignement en LV ;
- une bonne connaissance du cadre réglementaire et de la dimension biculturelle des dispositifs EMILE ;
- des qualités de communication et des réactions pertinentes aux questions du jury ;
- une motivation forte, bien argumentée et illustrée par une capacité à inscrire son enseignement dans une démarche de projet ;
- un projet professionnel clairement lié à une représentation juste de la certification sollicitée, tourné vers les élèves, sans être seulement basé sur le vécu et l'intérêt personnel ;
- éventuellement, s'il existe, le projet défini ou engagé dans le domaine de l'ouverture internationale et des échanges.

**Quelques points de vigilance relevés par le jury, causes d'échec :**

- niveau de maîtrise minimum de la langue (B2) non atteint.
- une motivation reposant exclusivement sur un projet personnel (intérêt pour la langue, souhait de renouveler son enseignement, absence de référence aux élèves) ;
- une maîtrise insuffisante de la didactique du domaine disciplinaire ;
- une motivation reposant uniquement sur le souhait de valider un niveau en LVE ; d'autres certifications ont cette fonction (le Diplôme de Compétences en Langues, entre autres) ;
- une bonne maîtrise de la langue sans aucune connaissance des enjeux de l'enseignement en langue ;
- une absence de distance réflexive donnant parfois le sentiment d'une présentation apprise par cœur ou d'un discours convenu mais non approprié ;
- une méconnaissance des ressources institutionnelles sur l'enseignement en langue et des dispositifs de mobilité à l'étranger ;
- une méconnaissance des parcours possibles des élèves au-delà du premier degré.

#### 5. Maîtrise de la langue

**Le professeur des écoles n'est pas professeur de langue mais il doit cependant pouvoir constituer un modèle linguistique fiable pour les élèves.** Le candidat doit donc s'exprimer dans une langue orale fluide, riche, juste lexicalement et grammaticalement ; la qualité phonologique doit être suffisamment recevable pour ne pas constituer un modèle erroné auprès des élèves. Il est attendu de lui qu'il maîtrise à la fois la langue de la communication courante, les termes spécifiques du domaine disciplinaire et qu'il soit capable de réagir avec aisance aux questions des membres de la commission. Il va de soi que lors de son exposé, il ne doit ni lire ni réciter un discours préconstruit.

Parmi les causes d'échec, on retrouve souvent le constat que les candidats :

## SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

- s'expriment dans une « langue francisée », marquée par une qualité phonologique insuffisante ;
- maîtrisent de façon insuffisante la grammaire et le lexique des langues présentées ;
- se montrent moins compétents dans la phase d'interaction que lors de la première phase de l'examen.

### 6. Connaissances des enjeux de l'enseignement en langue

**Le professeur des écoles** doit avoir pris conscience des spécificités de l'enseignement en langue, dans ce que cet enseignement contribue à l'enrichissement linguistique des élèves, à leur prise de recul par rapport au domaine enseigné et à leur ouverture intellectuelle.

Parmi les causes d'échec, reviennent :

- une maîtrise insuffisante ou superficielle des questions didactiques (en particulier : la sous-estimation des difficultés posées aux élèves par la communication en LV et la méconnaissance des stratégies pédagogiques facilitant à la fois les appropriations linguistiques et les appropriations disciplinaires);
- une difficulté à prendre du recul par rapport à son expérience d'enseignant.
- l'idée reçue selon laquelle les difficultés d'apprentissage d'une langue se réduisent au seul problème du lexique ;
- l'absence de projet de coopération ou même de communication avec les collègues des autres niveaux d'enseignement ;
- une connaissance insuffisante du cadre réglementaire des enseignements EMILE

Les démarches de formation entreprises personnellement par des candidats motivés peuvent bien évidemment leur permettre de réussir cet examen, mais les **formations dispensées en académie et en circonscription** restent un apport indéniable pour compléter une réflexion professionnelle.

Le **conseil école-collège** est l'instance privilégiée de concertation avec les enseignants de LVE ou DNL du second degré (échange de pratiques, retour d'expériences, observations croisées). Il est en effet pertinent d'aller assister à des **cours de langue vivante** dans le second degré, y compris de langues différentes de celle présentée à la certification.

### 7. Rappels et remarques

#### 7.1. Pertinence des candidatures

Le jury apprécie l'honnêteté de ces demandes d'enseignants qui souhaitent s'engager dans des projets d'enseignement intégré (EMILE) et veulent savoir si leurs compétences le leur permettent. Certains candidats sont déjà intervenus dans ce type de dispositif, ce qui n'en fait pas une garantie d'obtention de la Certification Complémentaire en Langues.

Si toute personne est libre de s'inscrire à un examen quand elle réunit les conditions réglementairement posées, **il appartient en revanche aux candidats de juger de la pertinence de leur démarche**, de déterminer si elle correspond à un projet réalisable, de se projeter dans des modalités et des contenus d'enseignement que la commission sera en mesure d'apprécier. Il ne peut bien sûr

être exigé de faire état d'une expérience de cet enseignement ; en revanche le jury attend des candidats qu'ils se soient interrogés sur la finalité d'un tel développement professionnel.

Les professeurs des écoles stagiaires peuvent également présenter cet examen professionnel. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité, qu'ils partagent avec les autres candidats, de présenter une démarche mûrie. C'est d'autant plus important pour eux qu'ils n'ont la plupart du temps qu'une expérience récente de l'enseignement, et dont la titularisation n'a pas encore été prononcée.

## 7.2. Autres certifications

Les candidats qui souhaitent une validation de leurs compétences de communication en langue étrangère doivent plutôt s'orienter vers **le Diplôme de Compétence en Langue** (DCL, renseignements à prendre auprès des GRETA). Elle ne certifie pas les compétences en français des enseignants qui désirent enseigner à l'étranger. Dans ce cas, il faut passer une **Certification Complémentaire en Français Langue étrangère**.

## 7.3. Fragilité de certaines candidatures

Les candidats procèdent à une préinscription en ligne sur le site du SIEC. **Leur inscription ne devient effective que lorsqu'ils ont fait parvenir au SIEC un mémoire d'un maximum de 5 pages dactylographiées**, rédigé soit en totalité en français, soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la LV d'inscription, soit une version de ce mémoire dans chacune des deux langues. Le jury a constaté que certains mémoires, certes minoritaires, sont bien trop succincts pour refléter une candidature mûrement réfléchie et soigneusement préparée (une page dactylographiée, retraçant uniquement la chronologie des études et des postes occupés). **Ce mémoire doit être conçu comme un outil de réflexion et de préparation, et non comme un simple curriculum vitae**. Le mémoire n'est pas évalué ; cependant, le rédiger permet au candidat de recenser et de peser ses forces et ses atouts, pour lui-même comme pour les présenter au jury. S'il sert de soutien à l'entretien avec le jury, **il n'est pas destiné à être lu ni redit à l'identique devant le jury**.

Nous invitons les candidats refusés mais véritablement motivés à renforcer leur préparation pour se présenter à nouveau à l'examen dans de meilleures conditions. Quelles que soient les raisons qui poussent les candidats à se présenter à cet examen, **la connaissance des modalités des dispositifs EMILE et leur encadrement est impérative**. La Certification Complémentaire consacre des compétences, elle **peut** ouvrir des droits, qui se corrént à des obligations, qui doivent être anticipées.



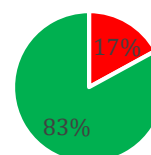
## SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

### II. La session 2021

#### 1. La session en chiffres

	2021	2020
Candidats régulièrement inscrits	88	35
Candidats absents	15	3
Candidats interrogés	<b>73</b>	<b>32</b>
Taux interrogés / inscrits	83%	91%

#### Candidats régulièrement inscrits



■ Candidats absents ■ Candidats interrogés

Nombre de candidats par langue vivante	2021	2020
Candidats en allemand	4	3
Candidats en anglais	62	31
Candidats en espagnol	5	
Candidats en italien	2	1

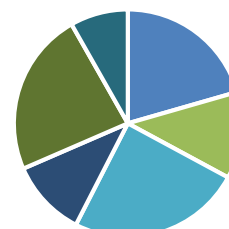
#### Nombre de candidats par langue vivante



■ Candidats en allemand  
■ Candidats en anglais  
■ Candidats en espagnol  
■ Candidats en italien

Nombre de candidats par domaine	2021	2020
Arts visuels	15	
Éducation musicale	9	
Éducation Physique et Sportive	18	7
Histoire Géographie	8	11
Mathématiques	17	9
Sciences et Technologie	6	8

#### Nombre de candidats par domaine



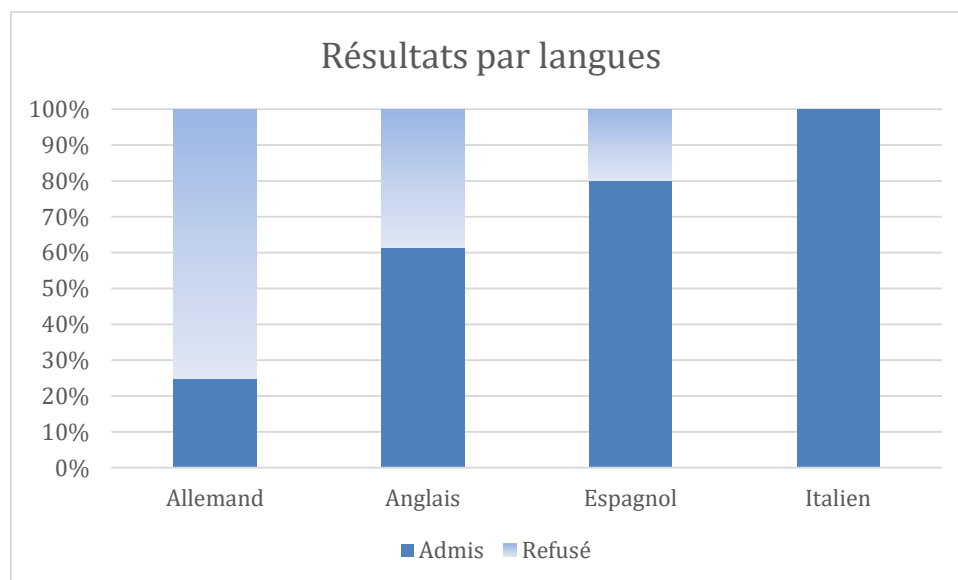
■ Arts visuels  
■ Éducation musicale  
■ Éducation Physique et Sportive  
■ Histoire Géographie  
■ Mathématiques  
■ Sciences et Technologie

## 2. Résultats pour l'Île de France

Académie	2021		
	présents	admis	Taux admis/présents
Créteil	23	12	52%
Paris	1	1	100%
Versailles	49	32	65%
<b>total</b>	73	45	61%

## 3. Résultats par LVE

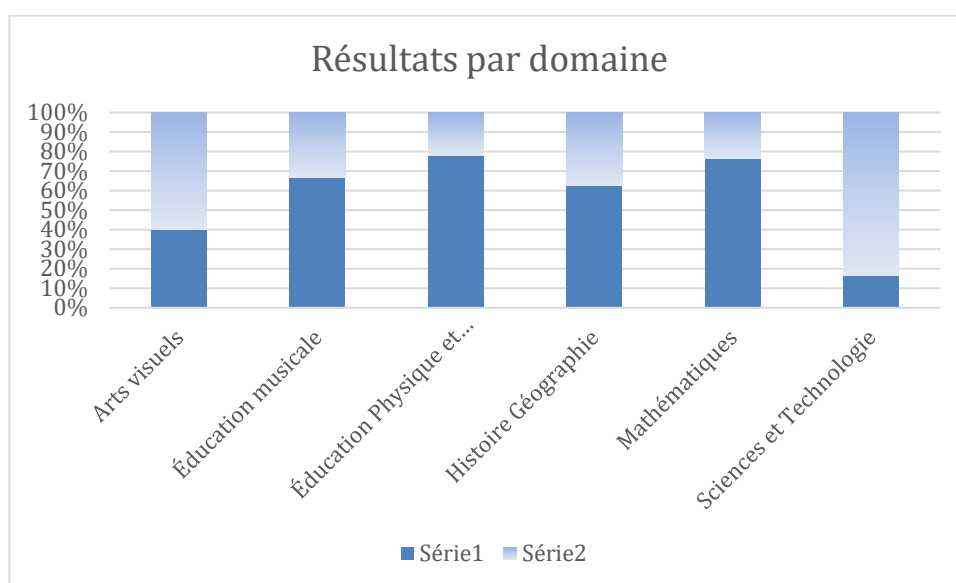
	2021		
	Présents	Admis	Taux admis/présents
Allemand	4	1	25%
Anglais	62	38	61%
Espagnol	5	4	80%
Italien	2	2	100%



## SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

### 4. Résultats par Domaine :

	Présents	Admis	Taux admis/présents
Arts visuels	15	6	40%
Éducation musicale	9	6	67%
Éducation Physique et Sportive	18	14	78%
Histoire Géographie	8	5	63%
Mathématiques	17	13	76%
Sciences et Technologie	6	1	17%



### 5. Répartition des notes des candidats

	2021	2020
Moyenne des candidats interrogés	<b>12,8</b>	<b>12,5</b>
Moyenne des candidats admis	<b>16</b>	<b>14,3</b>
Notes strictement inférieures à 8*	7	3
Notes comprises entre 8 inclus et 10 exclu	21	8
Notes strictement supérieures à 16**	<b>21</b>	<b>9</b>

\*La note de 8 représente un point de bascule entre les candidats assez éloignés des attentes, quelle que soit la cause de cette insuffisance, et les candidats qui, avec une meilleure préparation (tant linguistique que sur les textes réglementaires) peuvent espérer l'admission dès l'année prochaine.

### III. Textes réglementaires, sites institutionnels

*Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré*

Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992

*Mise en place des sections européennes en lycée professionnel*

Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001

*Les LVE à l'école maternelle*

Note de service n° 2019-086 du 28 mai 2019 publiée au BO n°22 du 29 mai 2019

#### **Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat**

*Séries générales et technologiques*

Décrets n°93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 (règlement général des baccalauréats général et technologique)

Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre 2003

Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n°3 du 17 janvier 2019

Note de service n° 2020-040 du 14 février 2020 publiée au B.O. n°8 du 20 février 2020

*Évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats au baccalauréat scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante, à compter de la session 2022*

Note de service du 28 juillet 2021, publiée au BO n°31 du 26 août 2021

*Baccalauréat professionnel*

Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000

Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005

Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

#### **Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL**

Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004

Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O. du 8 octobre 2005

Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).

Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019 (ouverture des certifications aux enseignants du premier degré)

## SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

### Sites institutionnels

eduscol : en particulier l'onglet « europe-monde »  
Emilangues : en particulier le volet DNL  
France Education International en particulier l'onglet « programmes de mobilité »  
CANOPE  
Académie de Créteil : dareic@ac-creteil.fr  
Académie de Paris : espaces « pédagogie », « Europe et International »  
Académie de Versailles : espaces « pédagogie », « Europe et International »

### Travaux et rapports des inspections générales :

L'enseignement des SVT en langue étrangère: <http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : *Rapport n°2009-100 : novembre 2009*

Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique (rentrée 2021)

[Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde \(2018\)](#)

[Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école - cycles 2 et 3 \(Juillet 2019\).](#)

[Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères \(mars 2020\).](#)

### Autres :

L'Académie de Versailles a édité un document d'information très complet sur la Certification Complémentaire en Langues :

[https://euler.ac-versailles.fr/IMG/pdf/presentation\\_certification\\_complementaire\\_dnl\\_14\\_10\\_2020-2.pdf](https://euler.ac-versailles.fr/IMG/pdf/presentation_certification_complementaire_dnl_14_10_2020-2.pdf)